



Renseignement sur mon casier

Par **clochette1979**, le **17/06/2010** à **18:26**

Bonjour, j'ai été condamnée il y a quelques années pour vol de chèque et carte bleue. Je sais que cela apparaît sur mon casier. Mon souci c'est que je vais entamer une relation avec une personne qui est gendarme et j'aurais voulu savoir si cela peut créer des soucis au niveau de son emploi ?

Par **chris_idv**, le **18/06/2010** à **01:21**

Bonjour, Officiellement non, mais officieusement c'est exactement le genre d'information qui peut porter ombrage à sa carrière (mutation, promotion refusées etc...) si ses supérieurs sont du genre vieille école pas du tout compréhensifs ... et ils en auront connaissance tôt ou tard. Accessoirement son supérieur hiérarchique peut vous interdire l'accès à la caserne où votre ami est domicilié. Cordialement,

Par **clochette1979**, le **18/06/2010** à **07:19**

merci beaucoup pour votre réponse. J'espère vraiment que cela ne portera pas préjudice à son emploi. mais si on prend un appartement en dehors de la caserne cela peut quand même lui porter préjudice même officieusement ?